

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-67-1
Séance du vendredi 23 mai 2008

FONDS D'ACTION CULTURELLE



DONATION DE DEUX CITHARES ANCIENNES EN FAVEUR DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer l'acte authentique de donation de deux cithares anciennes par M. Jean Mayer en faveur du Département et qui seront mises à disposition de l'association des Dominicains.
- ❖ Autorise le versement, en faveur de Maître Hassler des frais afférents à l'établissement de l'acte authentique, à prélever sur le Budget départemental, chapitre 011, nature 6227, enveloppe 86532.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions